

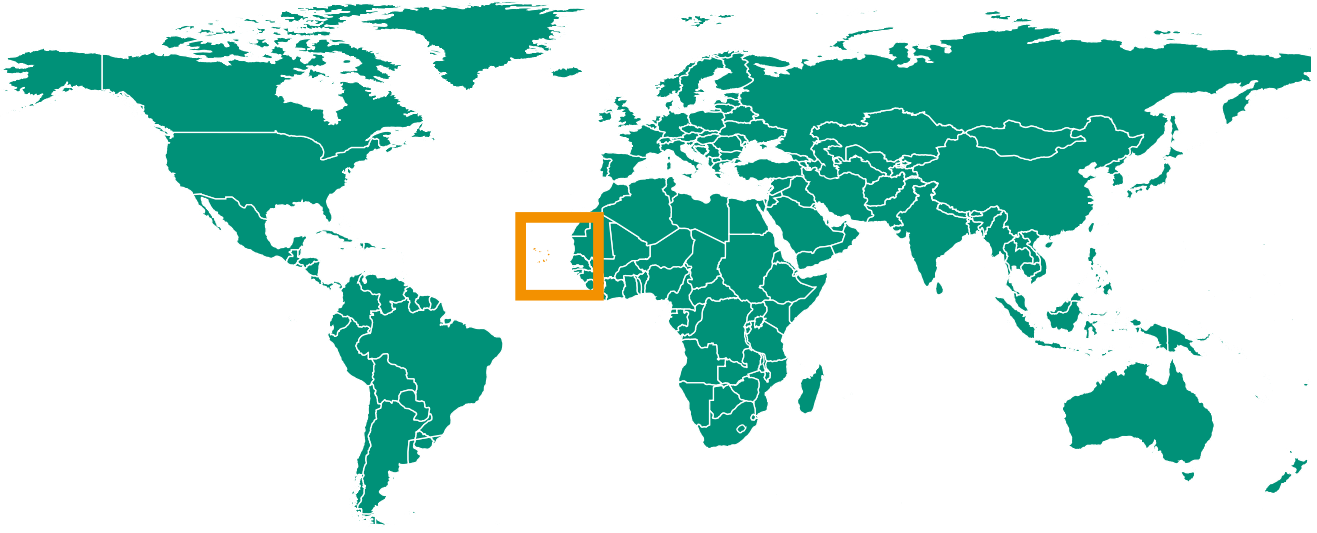
# DOCUMENT DE PROGRAMME-PAYS 2008 – 2009

## CAP-VERT



Programme des Nations Unies pour les  
Établissements Humains  
Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes

UN  HABITAT



Des extraits de cette publication peuvent être reproduits sans autorisation à la seule condition que la source soit indiquée.

Publié par le Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains. Copyright © 2008

Credit photos: Kerstin Sommer,  
Dr. Serigne Mansour Tall

HS Number: HS/1066/08E

ISBN Number: 978-92-1-132060-2

ISBN Number(Series): 978-92-1-132030-5

Les publications du Programme des Nations Unies pour les Établissements Humains peuvent être obtenues par le biais du Bureau Régional pour l'Afrique et les Pays Arabes ou bien directement à:

ONU-HABITAT  
P.O.Box 30030, GPO 00100  
Nairobi, Kenya

Fax: + (254 20) 762 4266/7

E-mail: [un-habitat@unhabitat.org](mailto:un-habitat@unhabitat.org)

Site Internet: <http://www.unhabitat.org>

# TABLE DES MATIERES

<b>AVANT-PROPOS DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE</b>	<b>4</b>
<b>AVANT-PROPOS DU MINISTRE</b>	<b>5</b>
<b>ANALYSE DE LA SITUATION</b>	<b>6</b>
<b>Le contexte politique national</b>	<b>6</b>
<b>Priorité 1:</b> Plaidoyer, évaluation et partenariat	7
<b>Priorité 2:</b> Aménagement urbain participatif, gestion et gouvernance	7
<b>Priorité 3:</b> Foncier et logement pour les plus pauvres	9
<b>Priorité 4:</b> Environnement et infrastructures de base	9
<b>Priorité 5:</b> Systèmes de financement des établissements humains	10
<b>ACTIVITES RECENTES ET EN COURS</b>	<b>12</b>
<b>ONU-HABITAT</b>	<b>12</b>
<b>Partenaires</b>	<b>12</b>
<b>STRATEGIE</b>	<b>13</b>
<b>Stratégie d'ONU-HABITAT dans le secteur</b>	<b>13</b>
<b>Objectifs du programme</b>	<b>13</b>
<b>Besoins de renforcement des capacités</b>	<b>13</b>
<b>MODALITES DE MISE EN OEUVRE</b>	<b>14</b>
<b>Principes clés</b>	<b>14</b>
<b>Information</b>	<b>14</b>
<b>Priorités identifiées</b>	<b>14</b>
<b>CADRE DU PROGRAMME</b>	<b>15</b>
<b>Tableau des résultats et des ressources</b>	<b>15</b>
<b>Budget du programme</b>	<b>17</b>
<b>ACRONYMES</b>	<b>18</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>19</b>
<b>RESUME</b>	<b>19</b>
<b>EXECUTIVE SUMMARY</b>	<b>20</b>

## AVANT-PROPOS

### DIRECTRICE EXECUTIVE



Le Conseil d'Administration d'ONU-HABITAT a approuvé le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme 2008-2013 en avril 2007. Ce plan vise en particulier à promouvoir l'alignement des activités normatives et fonctionnelles d'ONU-HABITAT à l'échelle de chaque pays. Les Documents de Programme-Pays (HCPD) mis

au point par ONU-HABITAT constituent une illustration concrète de cette stratégie de coordination à travers un processus consultatif impliquant les chargés de programme (HPM) d'ONU-HABITAT, les gouvernements nationaux, les équipes des Nations Unies et leurs agences dans chaque pays, les partenaires du développement et tous les services d'ONU-HABITAT. Les Documents de Programme-Pays sont des outils stratégiques destinés à guider toutes les activités d'ONU-HABITAT au cours d'une période de deux ans. L'un des principaux aspects de ces documents correspond à la mission d'ONU-HABITAT, à savoir la maîtrise de l'expansion urbaine et les défis qu'elle pose aux pays en développement. Chaque Document de Programme-Pays recense les priorités nationales en matière de développement urbain, notamment dans les domaines du logement et de la bonne gouvernance urbaine, ainsi que de l'accès aux services de base et au crédit.

Sont aussi abordées dans ces documents les grandes problématiques de l'environnement, du genre, des catastrophes naturelles et, plus généralement, de la réduction de la vulnérabilité. Chacun de ces Documents de Programme se concentre sur un pays. Ces outils de référence sont destinés aux chargés de pro-

gramme ainsi qu'aux parties prenantes au développement urbain durable à l'échelon local et national. Dans le Plan Stratégique et Institutionnel à Moyen Terme qu'il a adopté le 6 décembre 2007, le Comité des Représentants Permanents d'ONU-HABITAT a demandé que 20 Documents de Programme-Pays soient préparés au cours de l'année 2008, et notamment pour les pays où le programme «One UN» est mis en oeuvre. Conformément à la réforme des Nations Unies, chaque Document de Programme cherche à renforcer le rôle de l'ONU et à démontrer notre engagement.

Je tiens à remercier nos chargés de programme pour leur contribution et leur dévouement, ainsi que pour avoir mis au point ces Documents de Programme sous la direction de la Division de la Coopération Technique et Régionale et avec le soutien de tous les départements et programmes d'ONU-HABITAT.

Anna K. Tibaijuka  
Directrice Exécutive, UN-HABITAT

## MINISTRE



L'humanité depuis cette année 2008 est peuplée désormais par plus de citadins que de ruraux. C'est pourquoi la présence au niveau pays de ONU-HABITAT depuis 2007 en ce qui concerne le Cap Vert nous conforte en tant que Ministère de tutelle dans la conviction que la gestion de nos villes requiert la contribution de tous les acteurs.

Pour mieux asseoir son appui au niveau national, l'agence a élaboré des documents de programme pays dont la mise en œuvre constitue un moyen de coordonner son appui aux partenaires du Cap Vert.

Ce document de programme de ONU-HABITAT (HCPD) s'inspire beaucoup et s'articule parfaitement avec le Programme Unique des Nations Unies au Cap Vert en cours d'édition. Comme vous le savez le Cap Vert est un des huit pays pilotes pour la réforme des Nations Unies. Le HCPD peut être d'un appui certain pour une meilleure prise en compte de l'habitat et des villes dans les politiques nationales de développement. Ce document aura certainement besoin de plus de ressources humaines et davantage de moyens financiers. Il faudrait le diffuser pour une appropriation la plus large possible de son contenu par tous les partenaires au développement.

Nous comptons sur l'entregent de ONU-HABITAT pour en faire une feuille de route afin que le secteur urbain et celui du logement soient davantage pris en compte dans les politiques de développement et dans

les orientations stratégiques du pays en l'occurrence les Grandes Options du Plan (GOP) notamment ses axes stratégiques 4 et 5, le DECRP II (2008-2010) et le Programme Unique des Nations Unies au Cap Vert.

Pour adresser la pauvreté urbaine ou la pauvreté tout court, et par simple évidence statistique, les politiques ne peuvent pas ignorer les villes, les lieux où vont se concentrer dans un avenir proche les populations les plus nombreuses et certainement les plus pauvres.

Réussir la graduation, c'est-à-dire la sortie du Cap Vert du groupe des PMA effective depuis le 1er janvier 2008, un enjeu majeur pour le pays, c'est aussi prendre en charge l'accès aux services sociaux de base et la question de la pauvreté urbaine avec ses conséquences néfastes en terme de sécurité, de déficiences dans l'amélioration du cadre de vie, d'inertie en matière de développement économique local.

Mme. Sara Lopes  
Ministre de la Décentralisation,  
Habitation et Aménagement du Territoire

## ANALYSE DE LA SITUATION

Le Cap-Vert est un archipel d'origine volcanique d'une superficie totale de 4 033 km<sup>2</sup> composé de 10 îles dont neuf sont habitées, et de huit îlots inoccupés, dans l'océan Atlantique. Le pays se situe à 460 km à l'ouest du Sénégal et à 1 400 km des îles Canaries.

Depuis son occupation par les Portugais jusqu'à la proclamation de l'indépendance en 1975 par le mouvement armé PAIGC, l'histoire du Cap-Vert reste marquée par des famines et des migrations entre les trois continents qu'elle semble regarder à partir de sa situation au milieu de l'Océan Atlantique.

Les contraintes qui pèsent sur le pays sont réelles, ses potentialités sont réduites par la double insularité, d'une part par rapport au reste de l'Afrique à laquelle il est rattaché politiquement mais dont il est territorialement déconnecté, et d'autre part par rapport aux neufs îles habitées de l'archipel, distantes les unes des autres. C'est ainsi que chaque investissement structurant, comme les aéroports et les ports, doit être répliqué dans les différentes îles.

En misant sur une bonne politique de transparence et de réalisme économique appuyé par des ressources humaines, son caractère insulaire et sa configuration archipélagique n'ont pas empêché le Cap-Vert d'aligner des performances économiques soutenues, il est vrai, par les transferts financiers des émigrés et les aides non-concessionnelles. Le développement du pays

reste tributaire de l'APD dont 90 pour cent est non-remboursable et aux envois des émigrés. Ces deux mamelles de l'économie cap-verdienne représentent respectivement près de 20 pour cent et 18 pour cent du PIB. Le PIB par tête est un des plus élevés d'Afrique avec 1 500 dollars US par an. Il était passé de 190 US\$ en 1975 à 902 US\$ en 1990. Mais ce bilan est un peu atténué par un chômage endémique, surtout chez les jeunes. Le taux de chômage est estimé à 17,3 pour cent. Seuls 10 pour cent des terres sont cultivables, et près de 36 pour cent de la population est considérée comme pauvre. Tout de même, comparé au reste de l'Afrique de l'Ouest, des progrès réels en matière de gouvernance et de politique économique ont été réalisés. D'ailleurs l'Assemblée Générale des Nations Unies a décidé en 2004 (résolution 59/209 du 20 décembre 2004) de faire passer le Cap-Vert du groupe des PMA aux PDM le 1er janvier 2008. La croissance annuelle moyenne du pays a été ces 10 dernières années de l'ordre de six pour cent, valeur élevée qui vaut au Cap-Vert le 3e rang en Afrique derrière les Seychelles et l'île Maurice. Malgré la vulnérabilité du pays, ce taux de croissance élevé et le bon classement à l'IDH est liée à une démocratie réelle, une bonne politique monétaire et une bonne gouvernance. La part des secteurs dans l'économie fait apparaître la primauté des services, qui contribuent pour 73,4 pour cent de l'activité économique, les secteurs primaire et secondaire ne contribuant respectivement que pour 11,4 pour cent et pour 15,2 pour cent, selon l'EIU 2006.

### VUE D'ENSEMBLE

#### Urbanisation (2008)

- Population totale: 543 000
- Pop. urbaine: 324 000 (60%)

#### Taux de croissance annuel (2005-2010)

- National: 2.2 %
- Urbain: 3.4 %

#### Les villes principales (2007)

- Praia: 125 000

*Source: UN DESA*

#### Pourcentage de la population urbaine ayant accès:

- A l'eau potable: 64 %
- A l'assainissement: 47 %

*Source: UN-HABITAT 2001*

## LE CONTEXTE POLITIQUE NATIONAL

Plus de la moitié de la population cap-verdienne réside à l'étranger. La moitié de la population résidente habite l'île de Santiago et le tiers réside dans la capitale, Praia, qui s'y trouve. Avec 543 000 habitants, l'urbanisation y est de ce fait un enjeu majeur car plus de 60 pour cent de la population résident dans les villes. Les villes principales sont Praia (117 000 habitants en 2005), Mindelo (67 844 habitants) et Assomada.

Le taux d'accroissement de la population est de 2,23 pour cent par an. La population urbaine connaît un taux de croissance élevé. On note une forte proportion de ménages dirigés par les femmes. Le développement économique du pays est orienté vers le secteur des services du fait des difficultés structurelles du secteur primaire. Le gouvernement, entre autres priorités, vise à renforcer la décentralisation, à appuyer le tourisme, et à fournir des services sociaux de base à la population.



© Dr. Serigne Mansour Tall

## PRIORITE 1: PLAIDOYER, EVALUATION ET PARTENARIAT

### REDUIRE LA VULNERABILITE

Le caractère insulaire et archipélagique du territoire exacerbe la vulnérabilité du pays. Presque toute la population habite à moins de 50 kilomètres de la mer et est donc menacée par les changements climatiques. Le Parlement a adopté une résolution (No 74/IV/94 du 24 octobre 1994) sur le contrôle des activités de transbordement des résidus dangereux et leur élimination.

Dans certaines îles, comme celle de Fogo (feu) la bien nommée, subsistent des volcans encore actifs. La surveillance du volcan de Fogo est assurée par le projet « Geodeistic vigilance of the Volcano of Fogo », entre 1998 et 2001, où cinq campagnes d'observation ont déjà été conduites.

L'absence de sable dans les îles volcaniques a entraîné des prélèvements de sable marin pour les besoins de la construction, causant une accélération de l'érosion côtière.

Le tourisme contribuait en 1998 pour quatre pour cent au PIB; en 2004, sa part est passée à 11,2 pour cent, avec près de 185 000 touristes étrangers. Le développement du tourisme balnéaire dans les îles de Sal et Boavista doit être articulé à des mesures de protection des écosystèmes côtiers. La rareté de l'eau douce est aussi une menace permanente pour la survie des habitants.

### LE RENFORCEMENT DES CAPACITES.

La gestion du secteur des établissements humains au Cap-Vert requiert des programmes de renforcement de capacités dans les domaines prioritaires ci-après mentionnés. Si l'existence d'outils de planification à l'échelle municipale est avérée, le renforcement des capacités en planification stratégique, avec une sensibilité environnementale et économique, est une priorité des autorités locales et centrales.

ONU-HABITAT a été saisie d'une demande d'appui de la part du gouvernement, pour la formulation d'une politique nationale d'habitat social.

## PRIORITE 2: AMÉNAGEMENT URBAIN PARTICIPATIF, GESTION ET GOUVERNANCE

### PLANIFICATION ET GESTION URBAINES

La population capverdienne se caractérise, avant tout, par une grande dispersion géographique, ce qui engendre des contraintes pour la planification des structures et de l'accès aux services de base. Au dernier recensement, réalisé en l'an 2000, la population était de 434.627 habitants, dont 210.235 hommes et 224.392 femmes, avec une forte concentration en milieu urbain (53.7 pour cent). L'île de Santiago est la plus peuplée, concentrant plus de 50 pour cent de la population. La capitale compte 125 000 habitants, soit environ un quart de la population totale du pays. Ces déséquilibres dans la distribution de la popula-

tion sont responsables d'un exode vers les grandes villes. Entre 1990 et 2000, les deux plus grandes villes, Praia et Mindelo, ont accueilli respectivement chaque année 3 500 et 1 700 nouveaux citoyens. L'île de Sal, du fait de la croissance du tourisme, a vu sa population doubler durant la même période. Cette situation requiert un bon aménagement du territoire et une planification urbaine stratégique. L'actualisation des plans d'urbanisme municipal est une priorité.

La densité de la population est actuellement de 116 habitants au km<sup>2</sup>, selon l'INS. L'urbanisation et le développement des zones rurales se sont accompagnés, malheureusement, d'une forte dégradation de l'environnement urbain et rural et de la pollution des littoraux. L'absence d'infrastructures sanitaires et de mécanismes d'assainissement persiste, notamment dans la collecte et le traitement des déchets solides ainsi que dans le traitement des eaux usées et industrielles. Cette situation, due en partie à une faible capacité d'intervention des mairies, constitue une atteinte à la santé publique. Les faibles capacités municipales de planification, liées à l'absence d'une politique effective en matière d'aménagement du



territoire, ont suscité un exode des populations rurales vers les villes, avec des conséquences graves pour l'habitat, qu'il s'agisse de sa quantité ou de sa qualité.

Il existe des Plans Municipaux d'Aménagement du Territoire dans quelques communes, mais l'articulation avec l'échelon régional est une nécessité pour des raisons de cohérence. Des Stratégies de développement urbain à l'échelle de chaque île seraient un bon moyen de coordonner les plans municipaux.

## GOUVERNANCE

Depuis la proclamation de l'indépendance en 1975, les autorités capverdiennes ont adopté des mesures politiques visant à décentraliser progressivement certaines compétences. En 1989 et 1990, les premières lois concernant le pouvoir local ont été approuvées, notamment, la loi sur les collectivités locales et celle sur les élections municipales. La Constitution de 1992 consacre un tournant décisif de la décentralisation, par l'instauration d'un pouvoir local dont les titulaires sont élus. Le pays est divisé en 17 municipalités et les élections municipales se déroulent tous les quatre ans. Depuis, des élections locales ont été régulièrement organisées en 1992, 1996, 2000, et en 2004.

En 1995, le Gouvernement a adopté une loi (N° 134/IV/95) sur le Statut des Municipalités, par laquelle l'État transfère à celles-ci certaines prérogatives et compétences, notamment dans les domaines plus proches de la population, à savoir: l'assainissement, la planification, le développement rural, la santé, l'habitat, les transports terrestres, l'éducation, la promotion sociale, la culture, le sport, le tourisme, l'environnement, le commerce interne, la protection civile, l'emploi et la formation professionnelle, la police et les investissements municipaux. Cependant, ces transferts de compétences et attributions aux

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

[https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5\\_19046](https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_19046)

